

Subvention à l'Association «LES HIBISCUS»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la Convention Locale pour l'intégration des populations issues de l'immigration conclue en 1991 avec l'Etat, la Ville de Besançon et le Fonds d'Action Sociale, a été institué un Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA). Ce fonds est alimenté par une participation des trois signataires à hauteur de 20 000 F chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer, dans le cadre de ce fonds et en plein accord entre les signataires, une subvention de 4 500 F à l'Association «LES HIBISCUS» qui regroupe les personnes originaires des DOM-TOM et leurs sympathisants.

Cette association organise des manifestations culturelles pour la valorisation de la culture des DOM-TOM et des échanges interculturels.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits du budget primitif 1994, au chapitre 945.92/657.93035.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.